

Dénouer le noeud gordien Interprétation des lois
Pierre-André CÔTÉ, *Interprétation des lois*, 3^e édition,
Montréal, Les Éditions Thémis, 1999, 1035 pages, ISBN
2-89400-115-0

Yvon Duplessis

Volume 30, Number 2, 1999–2000

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1027702ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/1027702ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Éditions Wilson & Lafleur, inc.

ISSN

0035-3086 (print)

2292-2512 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this review

Duplessis, Y. (1999). Review of [Dénouer le noeud gordien Interprétation des lois / Pierre-André CÔTÉ, *Interprétation des lois*, 3^e édition, Montréal, Les Éditions Thémis, 1999, 1035 pages, ISBN 2-89400-115-0]. *Revue générale de droit*, 30(2), 297–301. <https://doi.org/10.7202/1027702ar>

Droits d'auteur © Faculté de droit, Section de droit civil, Université d'Ottawa, 2000

This document is protected by copyright law. Use of the services of Érudit (including reproduction) is subject to its terms and conditions, which can be viewed online.

<https://apropos.erudit.org/en/users/policy-on-use/>

CHRONIQUE BIBLIOGRAPHIQUE

Dénouer le nœud gordien : *Interprétation des lois*

YVON DUPLESSIS

Professeur à la Faculté de droit
de l'Université d'Ottawa

**Pierre-André CÔTÉ,
Interprétation des lois, 3^e édition,
Montréal, Les Éditions Thémis, 1999,
1035 pages, ISBN 2-89400-115-0**

La troisième édition du magistral ouvrage de notre collègue Pierre-André Côté intitulé *Interprétation des lois* vient tout juste de paraître aux Éditions Thémis (Université de Montréal). Rappelons que les deux premières éditions de cet ouvrage, soit celles de 1982 et de 1990, avaient été publiées par Les Éditions Yvon Blais inc. D'ailleurs, cette maison d'édition avait également mis sur le marché en 1984 et 1991 une version anglaise qui avait pour titre *The Interpretation of Legislation in Canada*.

Il nous apparaît évident que le professeur Côté a investi une somme colossale de travail, tant sur le plan de la recherche, qui est très fouillée, que sur le plan de la réflexion, pour mener à terme la publication de cet instrument de travail qui s'avère des plus utiles, voire indispensable, pour tous ceux qui s'intéressent de près ou de loin au domaine du droit, notamment les juges, les avocats, les notaires, les professeurs, les étudiants, etc.

D'ailleurs, il suffit de consulter les divers recueils de jurisprudence pour se rendre compte très rapidement que tous les tribunaux, en passant par la Cour suprême du Canada, la Cour d'appel, la Cour supérieure, la Cour du Québec ainsi que les différents tribunaux administratifs, se

sont à un moment donné ou à un autre référés, reposés ou appuyés sur certains passages de cet ouvrage pour les assister dans l'interprétation d'un texte législatif ou réglementaire. En d'autres termes, il n'est pas rare de retrouver certains extraits cités dans des arrêts, jugements ou décisions, et ce sans oublier les articles de périodiques et les ouvrages de doctrine.

Pour démontrer la très grande utilité de cet ouvrage, prenons l'exemple suivant. Comme nous le savons tous, nous vivons depuis les années soixante sous le règne de ce que l'on appelle l'État Providence qui est caractérisé par l'omniprésence de l'État. Ceci signifie que le pouvoir législatif ainsi que le pouvoir exécutif interviennent de plus en plus dans la vie de tous les jours des citoyens en adoptant des dispositions législatives ou réglementaires à caractère social, économique, administratif, pénal ou autres. Rappelons qu'en 1964, la version bilingue des Statuts refondus du Québec ne comprenait que quatre volumes contenant 322 lois publiques. Aujourd'hui, la version française de la refonte permanente des lois du Québec, mise à jour au 1^{er} avril 1998, compte 17 volumes qui englobent un peu plus de 450 lois. N'oublions pas qu'au surplus, il existe une quantité innombrable de lois publiques à caractère privé qui ne sont pas refondues. Dans le même ordre d'idées, soulignons qu'en 1982, pour la première fois, l'Éditeur officiel du Québec a publié les Règlements refondus du Québec à jour au 31 décembre 1981. On dénombrait dans cette refonte en dix volumes quelque 2 000 règlements d'application des lois. Ajoutons qu'en mars 1996, la Société québécoise d'information juridique (SOQUIJ) évaluait à 4 268 le nombre de règlements provinciaux applicables qu'elle rendait accessibles sur CD-ROM. Pour sa part, le gouvernement fédéral ne chômait pas non plus. En effet, il a publié une version bilingue de la Codification des règlements du Canada à jour au 31 décembre 1977. Les 18 volumes de cette codification contenaient 1 624 règlements fédéraux. Finalement, il publiait une version bilingue des Lois révisées du Canada mises à jour au 31 décembre 1984, où on y retrouvait 363 lois réparties dans huit volumes.

Ce ne sont là, tous en conviendront, que quelques chiffres qui démontrent, sans l'ombre d'un doute, l'import-

tance sans cesse grandissante qu'a pu prendre et que continue à prendre le domaine de l'interprétation des lois. Ceci étant dit, il ne faut donc pas s'étonner que le cours d'Interprétation des lois offert dans les facultés de droit trouve de plus en plus d'adeptes.

Revenons maintenant à l'ouvrage du professeur Côté. D'emblée, précisons que cette troisième édition contient 1 035 pages comportant 2 366 notes infrapaginales. Nous y retrouvons, mise à part l'introduction, deux parties qui comme nous le verrons ci-après sont très détaillées. Ensuite, l'auteur reproduit le texte bilingue des lois d'interprétation tant fédérale que québécoise. Enfin, pour faciliter la consultation de l'ouvrage, l'auteur y inclut une table des textes traduits, une table des lois citées, une table de la jurisprudence citée (plus de 2 200 jugements y sont répertoriés), une bibliographie choisie ainsi qu'un index analytique qui malheureusement, et c'est peut-être là le seul défaut de l'ouvrage, ne comprend que sept pages.

Dès l'avant-propos, l'auteur nous informe que cette dernière édition a été augmentée pour traiter, de manière beaucoup plus approfondie, de l'interprétation et de l'application de la loi en droit civil, et ce sans oublier évidemment une mise à jour complète des règles applicables en matière d'interprétation du droit dit « statutaire ». L'introduction, pour sa part, se divise en deux chapitres dont le premier traite de la nature de l'interprétation des lois, alors que le second expose les principes d'interprétation des lois. Le premier chapitre nous apprend, entre autres, que l'auteur opte maintenant pour la théorie voulant que l'on conçoive l'interprétation des lois comme une création soumise à des contraintes. Toujours dans ce même chapitre, l'auteur compare l'interprète d'une loi à un récitaliste. Nous nous permettons d'ajouter que l'on pourrait également le comparer à un traducteur qui se doit de garder le sens des vérités qu'il traduit, comme le mentionnait Saint Thomas d'Aquin dans *Prologue de son Opuscule contre les erreurs des Grecs*. Bref, il s'agit d'une entrée en matière des plus intéressantes.

La première partie de l'ouvrage qui s'intitule « La structure formelle et l'effet de la loi » s'attarde d'abord et avant tout au domaine d'application des règles légales et comprend

deux chapitres. Le premier a pour titre « L'impact de la structure formelle de la loi sur son interprétation ». On y traite principalement de la classification des lois selon leur objet; des principales composantes d'une loi et leur emploi interprétatif, ainsi que des règles techniques de rédaction. Le second chapitre aborde la question des effets de la loi. D'abord, l'effet de la loi dans le temps où l'auteur nous fait part de sa réflexion sur la problématique, entre autres, du droit transitoire, du principe de la non-rétroactivité de la loi, de même que sur la notion des droits acquis. Ensuite, il examine l'effet de la loi dans l'espace pour finalement étudier la question de l'effet de la loi à l'égard des personnes, dont la Couronne.

La seconde partie de cet ouvrage consiste en une synthèse des différentes méthodes d'interprétation. L'auteur s'intéresse, et ce de manière exhaustive, aux méthodes suivantes : la méthode grammaticale ou les arguments de texte; la méthode systématique et logique ou les arguments de cohérence; la méthode téléologique ou les arguments de finalité; la méthode ou les arguments historiques; l'interprétation ou les arguments pragmatiques; et enfin l'autorité des interprétations antérieures et le recours au droit comparé.

Entre autres choses, nous retenons des propos de l'auteur que bien que le domaine de l'interprétation des lois ait pu être plutôt statique à une certaine époque, il est aujourd'hui en mutation, voire en constante évolution. Nous en voulons comme exemple, et ce n'est là qu'un parmi tant d'autres, l'acceptation généralisée de l'utilisation des travaux préparatoires tout au moins par la Cour suprême du Canada. Au dire du professeur Côté, il s'agit du « [...] changement le plus significatif qu'a connu ce domaine du droit au cours des 20 dernières années » (p. 555). À cela, on pourrait ajouter l'étiollement de la règle de l'interprétation littérale (p. 385).

En tout état de cause, nous sommes d'avis qu'il s'agit là d'un ouvrage indispensable que tout juriste, ce qui, en l'espèce, devrait inclure sans l'ombre d'un doute les étudiants en droit, se doit de posséder dans sa bibliothèque. Pour terminer, qu'il nous soit permis de paraphraser notre collègue le professeur Côté. Il écrit à la page 103 qu'« [o]n ne saurait donc trop encourager ceux qui fréquentent les lois à lire et

relire les lois d'interprétation ». Il nous apparaî t tout à fait légitime, pour les fins de notre propos, de remplacer les mots « les lois d'interprétation » par les suivants : « l'ouvrage qui s'intitule : *Interprétation des lois* ».

Yvon Duplessis
Faculté de droit, Section de droit civil
57 Louis Pasteur, bureau 307
Université d'Ottawa, C.P. 450, succ. « A »
OTTAWA (Ontario) K1N 6N5
Tél. : (613) 562-5800 poste 3242
Tél. : (613) 562-5121
Courriel : ydupless@uottawa.ca